

OBSERVATIONS DU PUBLIC

St Jean de Moirans Le 30/08/2021

Monsieur,

Je suis propriétaire d'une parcelle de terre N° AC 167 chemin du Gayot à St Jean de Moirans, constructible et viabilisée en 2004 (Eau potable, eau usée...) à mes frais par prêt bancaire car pas d'aide financière possible du pays Voironnais ni de la commune. Travaux réalisés sur la voie publique sur une distance de 50 mètres environ.

J'ai hérité de ce bien familial en 2002 suite au décès de mon père et pour lequel les droits de succession ont été calculés en rapport au classement constructible déjà existant, et je n'espère pas à un quelconque remboursement du centre des impôts en cas de déclassement de ce bien.

Donc, comprenez bien mon mécontentement vu les sommes d'argent déboursées.

Le projet PLU prévoit donc de déclasser cette parcelle en terre agricole, alors qu'elle est située au milieu d'habitations très proches. De plus j'ai deux enfants qui, pour lesquelles, ce terrain leur était éventuellement réservé pour bâtir.

J'espère beaucoup en la compassion et à la compréhension des décideurs du bien d'autrui.

Avec mes remerciements pour l'attention portée à mon courrier, recevez, Monsieur le commissaire Enquêteur mes respectueuses salutations.

Mr Delaygoyet Christian  
217 rue de la Colombinière  
38430 St Jean de Moirans

